DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2012



N°2012 - 088- Plan Climat Energie Territoriale (PCET) - Présentation du bilan carbone et perspectives

rapporteur : Denis Roycourt

Préalable



par délibération 2009-091 du 24 septembre 2009, le conseil municipal répondait favorablement à l'appel à candidature lancé dans le cadre du Programme Energie Climat Bourgogne organisé par le Conseil régional de Bourgogne et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Ainsi, la ville d'Auxerre et la Communauté de l'auxerrois, lauréate conjointe, font actuellement partie des huit territoires pilotes engagées dans cette démarche initiale.

Le phénomène du changement climatique à l'échelle mondiale, le Grenelle de l'Environnement en France et la crise économique et financière mondiale, ont accéléré le changement des mentalités et tendent à faire du développement durable une priorité partagée.

A ces divers titres, la ville d'Auxerre est engagée dans une démarche volontaire de plan climaténergie territorial (PCET) sur son périmètre patrimoine & services.

En effet, la ville d'Auxerre n'est pas concernée par l'obligation réglementaire de la dite loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement et promulguée le 12 juillet 2010, et qui rend ce dispositif obligatoire uniquement pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

Un PCET est un projet territorial de développement durable dont les finalités sont :

- la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
- la réduction de la vulnérabilité des acteurs du territoire face à la raréfaction des énergies fossiles et à la hausse du prix de l'énergie (aspects économiques).
- l'adaptation des acteurs face à l'évolution inévitable du climat.

Les objectifs chiffrés à échéance 2020 de la loi Grenelle 2 sont :

- la diminution de 20% de la consommation d'énergie globale,
- La diminution de 20% des émissions de GES,
- l'augmentation de 23 % de la part d'énergies renouvelables,
- la réduction de 38% des consommations d'énergie des bâtiments.

Ce PCET a également pour vocation d'assurer la déclinaison territoriale du schéma régional climat air énergie (SRCAE) de la région Bourgogne.

L'étape initiale d'un Plan Climat étant la réalisation d'un référentiel à l'instant « t » des émissions de GES, un bilan carbone a été réalisé sur les consommations de l'année de référence

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2012

2010, sur le périmètre patrimoine et services de la ville d'Auxerre, et représentatif de ses activités de service public et du fonctionnement de son institution.

Les niveaux d'intervention d'un plan climat patrimoine et services sont l'échelle interne, leviers directs, qui vise à réduire les émissions de GES et à diminuer la vulnérabilité énergétique du patrimoine et des activités de l'administration communale avec à la fois une obligation de résultats et un devoir d'exemplarité, et l'échelle institutionnelle qui regroupe l'ensemble des politiques et services rendus, notamment au travers des délégations de services publics (DSP).

Le bilan carbone patrimoine et services prend notamment en compte toutes les consommations d'énergies issues des immobilisations (bâtiments, véhicules et divers matériels), les matériaux achetés, les services achetés, toutes les énergies consommées (chauffage, électricité, carburant...), les déplacements domicile/travail et les déplacements professionnels des agents, les déplacements des visiteurs, le fret amont, interne et aval, les déchets, et quantifiés en flux annuels entrants et/ou sortants.

La collecte des données et la présentation des résultats ont été élaborés à partir de l'organigramme de la ville, l'affectation des bâtiments et l'organisation des systèmes de production de chauffage.

Ce bilan carbone identifie, en ordre de grandeur, les postes les plus émetteurs en terme d'émissions de GES, qui sont l'entier reflet des consommations d'énergie, premier poste de dépense à caractère général de la ville d'Auxerre (pas moins de 2 millions d'euros annuels).

Au-delà de l'objectif de réduction des émissions de GES visant à lutter contre le réchauffement climatique, se joue donc la question de la vulnérabilité énergétique de la ville d'Auxerre à court et moyen termes.

Un volet adaptation au changement climatique accompagne chaque plan climat. En effet, les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont pour but d'atténuer le changement climatique mais ne permettront pas d'éviter les bouleversements en cours. C'est l'objet du facteur 4 d'ici 2050 ayant pour objectif une diminution par 4 des consommations d'énergie visant à contenir le réchauffement de la planète à plus deux degrés. Face à ces perturbations, la ville d'Auxerre devra s'adapter là où elle serait la plus vulnérable, considérant qu'en milieu urbain il est généralement redouté les phénomènes d'ilots de chaleur dans les bâtiments.

Les résultats du bilan carbone ont fait l'objet d'une première présentation en comité de pilotage du 13 octobre 2011. Ils ont permis de cibler les postes sur lesquels il convenait d'agir prioritairement.

Résultats du bilan carbone patrimoine et services, voir tableau annexe 1

Le bilan carbone Patrimoine et services de la ville d'Auxerre a été évalué à 17 000 téq CO2 (référence année 2010).

Le principal poste émetteur de GES de la ville d'Auxerre est celui de l'énergie qui représente 68 % du bilan carbone, avec la décomposition suivante :

- le chauffage des bâtiments communaux (principalement gaz et fioul) représente 33 % du bilan carbone,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2012

- le chauffage urbain du quartier Sainte-Geneviève représente 31 %,
- l'électricité tous usages des bâtiments communaux représente 4 %,
- l'éclairage public représente près de 2,5 %.

Viennent ensuite les déplacements de personnes (14 %) composés des déplacements visiteurs (11 %), des déplacements professionnels (2,25 %) et des déplacements domicile-travail des agents (1 %), les immobilisations (7 %), les achats de matériaux (fournitures) et de services entrants (5 %), les déchets municipaux (5 %), et le fret (1 %).

Il est précisé que ce bilan carbone a été rendu public par sa mise en ligne sur le site internet de la ville d'Auxerre.

Présentation du profil énergie-climat de la ville d'Auxerre.

Malgré la réduction du quart de la consommation de chauffage des bâtiments communaux au cours des quinze dernières années (voir note stratégique sur la réduction des consommations de la ville distribuée en séance du conseil municipal du 20 décembre 2007), le profil énergie de la ville reste représentatif d'un important patrimoine bâti communal.

Le réseau de chauffage urbain du quartier Sainte Geneviève fonctionnant actuellement au gaz naturel, alourdi dans les mêmes proportions (31 %) le profil énergie-climat de la ville.

Le bilan carbone fait ainsi globalement apparaître :

- une très forte dépendance aux énergies fossiles,
- une forte vulnérabilité économique de la ville d'Auxerre vis-à-vis de la hausse prévisible du coût de l'énergie. Ainsi, rien que pour le chauffage des bâtiments communaux, et au-delà de la question du chauffage urbain, on peut prudemment estimer un surcoût de fonctionnement de 500 000 € pour la ville avant l'échéance du Grenelle de 2020.

Prospective

Dans le cadre de son engagement dans ce PCET, la ville d'Auxerre a poursuivi la mise en place d'une vingtaine d'actions issues de son agenda 21 local, et dont la plupart s'inscrivent dans les objectifs de réduction des consommations d'énergie et de réduction de GES.

Les efforts accomplis jusqu'à présent par la ville et actuellement poursuivis, ont atteint leurs limites. Des progrès très importants sont encore possibles, mais ils nécessitent un saut qualitatif à inscrire dans la durée.

Par exemple, il va sans dire que l'objectif de réduction de 38 % des consommations d'énergie des bâtiments d'ici 2020 ne sera pas atteint sans une véritable rupture.

Le tableau joint en annexe 2 permet une mise en perspective de l'échéancier prévisionnel de réduction des émissions de GES par action à horizon 2020, ainsi que l'augmentation de la part d'énergies renouvelables.

Il est précisé que les fiches action émanant de la direction des bâtiments ont été réécrites pour tenir compte d'une spécificité PCET, avec une actualisation des dénominations et un regroupement d'actions pour une cohérence opérationnelle.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2012

Présentation des fiches action (consultables dans l'Intranet – rubrique « réunion de municipalité »):

<u>VA 1</u>: Sensibilisation et formation des agents aux économies d'énergie, voir développement dans la fiche.

<u>VA 2</u>: Etablir un plan de rationalisation des bâtiments communaux, voir développement dans la fiche.

<u>BAT-1 (ex VA 3)</u>: Renforcer la réhabilitation thermique du patrimoine bâti communal. Cette action permet de diminuer fortement les besoins de chauffage des bâtiments, principal poste de consommations d'énergie (gaz et fioul). 2 scénarii sont exposés:

- un programme volontariste portant sur la rénovation de 9 sites d'ici 2020,
- un programme « à minima » portant sur la rénovation de 3 sites d'ici 2020, voir développement dans la fiche.

<u>BAT-2 (nouvelle fiche)</u>: Construire des bâtiments exemplaires, voir développement dans la fiche.

BAT-3 (nouvelle fiche):

Engager une réflexion sur les modalités d'usage des bâtiments communaux, cette fiche intègre également un volet rationalisation du patrimoine

BAT-4 (ex VA 4 et VA 5):

Améliorer/rénover/maintenir les équipements thermiques, voir développement dans la fiche.

<u>BAT-5 (ex VA 13)</u>: Réduire les consommations d'électricité des services municipaux, voir développement dans la fiche.

BAT-6 (ex VA 11 et VA 12):

Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine communal, voir développement dans la fiche.

BAT-8 (nouvelle fiche):

Sensibiliser les agents et exploitants des bâtiments communaux aux économies d'énergie, voir développement dans la fiche.

BAT-7 (ex VA 6): Recourir à la biomasse sur le réseau de chaleur de la ville

Le chauffage urbain présente un potentiel important de réduction d'émissions de GES et d'augmentation de la part d'énergies renouvelables.

L'actuel positionnement est un passage à 50 % de biomasse, et à périmètre actuel constant. Des études complémentaires sont en cours pour finaliser l'envergure du projet.

<u>VA 8</u>: Programme de modernisation du réseau d'assainissement, voir développement dans la fiche.

<u>VA 14</u> :Réduction des consommations d'électricité dans l'éclairage public L'objectif affiché est de moins 20 % d'ici 2020, voir développement dans la fiche.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2012

VA 16:

Établissement d'un plan de déplacement de l'administration auxerroise, voir développement dans la fiche.

VA 17 : Gestion de la Flotte de véhicules

Contenu : rationaliser les déplacements, développer les pools de véhicules, développer le covoiturage, former à l'éco-conduite, favoriser les déplacements à faibles consommations et émissions en procédant de façon régulière au rajeunissement du parc (« véhicules propres »), voir développement dans la fiche.

<u>VA 18</u>: Dématérialisation des procédures, voir développement dans la fiche.

VA 19: Restauration collective

Contenu : augmentation de la part AB, priorité aux circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire, développement du tri sélectif, voir développement dans la fiche

<u>VA 20</u>: Gestion des déchets de l'administration municipale

Objectif de réduction de 38 % d'ici 2020, voir développement dans la fiche.

VA 21 : Service achats éco-responsable, voir développement dans la fiche.

<u>VA 25</u>: Mise en place d'un programme favorisant les déplacements doux

Poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, voir développement dans la fiche.

La recherche de financements (CPPE, MPPE, CEE, fonds chaleur, tarifs d'achat EnR, appels à projet, subventions, etc) est également poursuivie.

Les fiches action suivantes restent également poursuivies et développées:

VA 7: Opération zéro produit phytosanitaire,

VA 9 : Mise en œuvre d'un programme de végétalisation de la ville,

VA 10 : Favoriser la biodiversité en ville,

VA 15 : Réduction de la consommation d'eau potable,

VA 22: Programme d'aménagements nouveaux,

VA 23: Réglementation d'urbanisme incitant un développement durable,

VA 24 : Communication sur le développement durable et ses actions.

Suites à donner

L'objectif du PCET patrimoine et services de la ville d'Auxerre est d'atteindre le taux de réduction des émissions de GES et la part d'augmentation des énergies renouvelables, selon les objectifs du Grenelle 2 et du schéma régional climat air énergie (SRCAE) de la région Bourgogne.

Au-delà de la lutte contre le réchauffement climatique à l'échelle de la planète, intervient l'enjeu économique pour la ville d'Auxerre.

L'ensemble des fiches action alimenteront le plan climat de la ville d'Auxerre. Les résultats obtenus dépendront en grande partie des orientations budgétaires pluriannuelles d'ici 2020 selon les crédits mobilisables (autofinancement et conventionnement), notamment pour ce qui concerne la réalisation des travaux de réhabilitation du bâti (fiche action BAT-1).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2012

Pour le chauffage urbain, un complément d'étude terminé en décembre 2012 permettra de définir le scénario biomasse adapté à ce réseau de chaleur (fiche action BAT-7).

Selon tableau de bord à horizon 2020 (annexe 2) permettant la mise en perspective de l'échéancier prévisionnel de réduction des émissions de GES, un plan d'actions avec des objectifs et des indicateurs sera proposé au conseil municipal de novembre 2012.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier d'élaboration du plan climat est précisé par le décret du 11 juillet 2011 (loi Grenelle 2). Celui-ci fixe normalement et pour avis, la remise du projet de PCET au Préfet de Région ainsi qu'au Président du Conseil Régional, au minimum deux mois avant la date prévue d'approbation par la collectivité à fixer au plus tard le 31 décembre 2012, pour tenir compte du délai nécessaire à la formulation de l'avis et sa prise en compte dans le document final.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du présent rapport d'étape (document d'orientation stratégique),
- de poursuivre la mise en œuvre du plan climat selon l'échéancier prévisionnel,
- de définir et proposer un plan d'actions pour le conseil municipal du 22 novembre 2012.

Avis des commissions:

- . commission des travaux 6 septembre 2012 : a pris acte
- . commission des finances : -

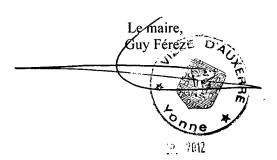
Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 21 septembre 2012

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le : 2 4 SEP. 2012

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :





PRÉFECTURE DE L'YONNE

2 4 SEP. 2012

ARRIVEE

VA/DGST/PS
Plan Climat-Energie Territorial de la ville d'Auxerre
annexe 1 à la note de municipalité du 4 septembre 2012

RESULTATS DU BILAN CARBONE PATRIMOINE & SERVICES de l'institution municipale de la ville d'Auxerre année de comptabilisation 2010 17 000 téq CO2

				ergie global téq CO2					
			68 % du Bilan	Carbone globa	l				
		Poste Energie hors cl 6 100 téq (53 % du Poste En 37 % du Bilan Car	CO2 ergie global	2 5 200 téq ie global 47 % du Poste Er					
	Bâtiment	3	Eclairage public	DSP assainis	DSP assainis	Gaz cogénération	Gaz chaufferie	Fioul électricité	
48 % du po	5 400 téq Co ste Energie global	O2 / 33 % du BC global	400 téq CO2	88 téq CO2	8 téq CO2	4 400 téq CO2	800 téq CO2	négligeable	
Chauffage Gaz	Chauffage fioul	Electricité tous usages avec chauffage	Electricité	(30 000 litres de fioul)	Electricité				
3 700 téq CO2	1 000 téq CO2	680 téq CO2	400 téq CO2	88 téq CO2	8 téq CO2	4 400 téq CO2	800 téq CO2		

FORTE DEPENDANCE du Poste Energie aux ENERGIES FOSSILES GAZ NATUREL et FIOUL les énergies fossiles du Poste Energie représentent 88% du Poste Energie de la ville d'Auxerre les énergies fossiles du Poste Energie représentent 61% du Bilan Carbone global de la ville d'Auxerre

Déplacements de personnes 2 400 téq CO2											
14 % du Bilan Carbone global											
Visiteurs	Professionnels	Domicile -travail									
1 900 téq CO2	380 téq CO2	170 téq CO2									
11 % du BC	2,25 % du BC	1 % du poste									
77% du poste	16 % du poste	7% du poste									

Immobilisations 1 100 téq CO2										
7 % du Bilan carbone global										
500		84 - b :!!	Parc							
Bâtiments	Véhicules	Mobilier	informatique							
561 téq CO2	279 téq CO2	160 téq CO2	101 téq CO2							
3,3 % du BC	1,65 % du BC									
12 bâtiments de moins de 20 ans										

Fournitures et services entrants 760 téq CO2 5 % du Bilan Carbone global										
Restauration collective	Consommables bureautiques	Papier	Services externes	petits matériels de bureau						
290 000 repas servis 89% du poste	5% du poste	3% du poste	2% du poste	1% du poste						

Déchets
750 téq CO2 5% du Bilan Carbone global
5% du Bilair Carbone giobai
environ 5000 tonnes de déchets dont 3600 pour les services techniques

Frêt 230 téq CO2 1 % du Bilan Carbone global										
Engins techniques- gazole	Transport scolaire	Livraisons restauration	Courrier sortant	Courrier entrant	livraisons fournitures tertiaires tous services					
150 téq CO2	32 téq CO2	31 téq CO2	6 téq CO2	2 téq CO2	2 téq CO2					

1) Rappel des objectifs du Grenelle 2, à échéance 2020 :

- moins 20 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES)
- moins 20% de consommations d'énergie (en global)
- plus 23 % d'utilisation d'énergies renouvelables (EnR)
- moins 38% de consommations dans les bâtiments

2) Simulations économiques à partir des consommations de 2010 :

- a) Analyse de vulnérabilité énergétique : (parité euro/dollar considérée à 1,5 donc plutôt favorable par rapport à la parité actuelle de 1,25)
- évolution du prix du baril de 80 \$ (en 2010) à 120 \$: surcoût de 850 000 € (ramené à 530 000 € hors chauffage urbain)
- évolution du prix du baril de 80 \$ (en 2010) à 150 \$: surcoût de 1,5 millions € (ramené à 930 000 € hors chauffage urbain)
- b) Simulation mise en place d'une contribution climat-énergie :
- à 17 €/téq CO2 (année ?) : surcoût 180 000 €
- à 100 €/téq CO2 (année 2030) : surcoût 1 million €
- c) Impact de la loi NOME sur le prix de l'électricité (année 2015) :
- augmentation de 25 % du prix de l'électricité : surcoût de 300 000 €

PRÉFECTURE DE L'YONNE

2 4 SEP. 2012

ARRIVÉE

VA/DGST/PS
Plan Climat-Energie Territorial de la ville d'Auxerre
(annexe 2 à la note de municipalité du 4 septembre 2012)

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE LA VILLE D'AUXERRE

Tableau de bord à horizon 2020 permettant la mise en perspective de l'échéancier prévisionnel de réduction des émissions de GES par action.

					Tableau	de bord à horizon 2020	permettant la mise en perspective de l'échéancier prévisionnel de réduction des émission	s de GES	par acti	on.																		
Bilan car	rbone patrim	noine & services issu d	e la collecte de donn	ées	Direction	N° de l'action	intitulé de l'action			réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à horizon 2020																		
·	téq CO2	tég CO2		répartition	concernée				Eché	ancier (c	bjectif p	révision	nel de ré	duction	uction en %)		prévisionnel %											
POSTE	en global	Secteur é	metteur	téq CO2				2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Sous total par action	total cumulé	échéance 2020										
	,				,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					1				1	_												
						VA 1	Sensibilisation et formation des acteurs	┿	-	<u> </u>	├ ─-		-	}				ll										
		1			DG	VA 2	Plan de rationalisation des bâtiments	+	├	├	┼		-	!	-			II										
						BAT-1 (ex VA 3)	Renforcer la réhabilitation thermique du patrimoine bâti communal	↓	 	.	-	1		-														
						BAT-2 (nouvelle fiche)	Construire des bâtiments exemplaires		├	 	 							11										
		Chauffa	ge Gaz	3 700	DBAT	BAT-3 (nouvelle fiche)	Engager une rélexion sur les modalités d'usage des bâtiments communaux	+	╄	 	 	 	-	}	_	<u> </u>												
						BAT-4 (ex VA4 et VA5)	Améliorer/rénover/maintenir les équipements thermiques	+	 	<u> </u>	 -		<u> </u>	1	<u> </u>	<u> </u>		li										
BATIMENT	5 400					BAT-6 (ex VA11 et VA12)	Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine communal	-		├	₩	-			<u> </u>			li										
	téq CO2					BAT-8 (nouvelle fiche)	Sensibiliser les agents et exploitants des bâtiments communaux aux économies d'énergie	-	-	ļ	ļ			1				l 										
					DRH	VA 1	Sensibilisation et formation des agents aux économies d'énergie	4-	↓		ļ	-	<u> </u>	1	<u> </u>	\vdash												
					DG	VA 2	Etablir un plan de rationalisation des bâtiments communaux		 	.	ļ			1														
						BAT-1 (ex VA 3)	Renforcer la réhabilitation thermique du patrimoine bâti communal		1	<u> </u>	<u> </u>		<u> </u>	<u> </u>				li										
		Chauffage Fioul		1 000		BAT-2 (nouvelle fiche)	Construire des bâtiments exemplaires		↓	<u> </u>		ļ	ļ	ļ				1:										
			sc / loui	1000	DBAT	BAT-3 (nouvelle fiche)	Engager une rélexion sur les modalités d'usage des bâtiments communaux									li.												
	ŀ				- 1	- 1	1		i							BAT-4 (ex VA4 et VA5)	améliorer/rénover/maintenir les équipements thermiques		ļ	ļ		ļ	ļ	ــــــ	<u> </u>			H
	1					BAT-6 (ex VA11 et VA12)	Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine communal		 	<u> </u>	_		1	<u> </u>				H										
						BAT-8 (nouvelle fiche)	Sensibiliser les agents et exploitants des bâtiments communaux aux économies d'énergie		ļ	ļ		<u> </u>	1	L	ļ			l 										
	1	Electricité tous usages			DRH	VA 1	Sensibilisation et formation des agents aux économies d'énergie		<u> </u>	┞		<u> </u>	ļ	ļ		L		H										
				680	DG	VA 2	Plan de rationalisation des bâtiments		<u> </u>	└	1							li										
•	ł			"	DBAT	BAT-3 (nouvelle fiche)	Engager une rélexion sur les modalités d'usage des bâtiments communaux				<u> </u>	L			1			H										
	1				1	BAT 5 (ex VA 13)	Réduire les consommations d'électricité des services municipaux		ļ				L	↓	1			li										
	l					BAT-8 (nouvelle fiche)	Sensibiliser les agents et exploitants des bâtiments communaux aux économies d'énergie		<u> </u>		1	L		<u></u>]=										
		1	ī			,				1			1															
autres	500	Eclairage Public	Kwh électriques	400	ļ	VA 14	Réduction des consommations d'éléctricité dans l'éclairage public		₩	├	+	-		├	 -			<u> </u>										
Postes Energie	téqCO2	DSP assainissement	30 000 litres fioul	88	DETP	VA 8	Programme de modernisation du réseau d'assainissement	<u> </u>	-	-	 		 															
L	L	DSP assainissement	électricité	10	<u> </u>				1	L	<u> </u>			<u> </u>	L	1		ı										
		GAZ COGE		4 400	t			1	1	1	T	Ī	Г	Г														
CHAUFFAGE	5 200	GAZ Chaufferie		800	2047	D. T. T. () ()	Recourir à la biomasse pour le réseau de chaleur du quartier Sainte Geneviève		1		1	†		†														
URBAIN	téq CO2	Electricité (négligeab	la)		DBAT	BAT 7 (ex VA 6)	Recontil a la piomasse bont le sesean de cualent du drautier saute desievieve		1	t	1	t																
L		Electricite (Hegilgean	ile)		<u> </u>	1	<u> </u>	-		1																		
		Visiteurs		1 900	DETP	VA 25	Mise en œuvre d'un programme favorisant les déplacements doux	T^{T}	T		1	1	1															
					DRH	VA 1	Sensibilisation et formation des agents aux économies d'énergie	1																				
DEPLACEMENTS	2 400	Professionnels		380	DETP	VA 16	Etablissement d'un plan de déplacements de l'Administration Auxerroise	1			T	1						ii										
DE	téq CO2	i roressionneis		380	DETP	VA 25	mise en œuvre d'un programme favorisant les déplacements doux		T			1		1.	1			11										
PERSONNES					DRH	VA 1	Sensibilisation et formation des agents aux économies d'énergie		T		Ì			Ι΄														
1		Domicile / travail des :	agente	170	DETP	VA 16	Etablissement d'un plan de déplacements de l'Administration Auxerroise		T	T -	1							ll .										
		Domiche / travali des i	agents	170	DETP	VA 25	Mise en œuvre d'un programme favorisant les déplacements doux	1	1 "																			
		·																										
		Batiments		560	DG	VA 2	Plan de rationalisation des bâtiments		1	<u> </u>				L				l										
					DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable		1		L	L																
IMMO	1 100			280	DPL	VA 17	Gestion de la flotte véhicules											1										
BILISATIONS	teq CO	Véhicules			DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable																					
	l	Mobilier		160	DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable																					
		Parc informatique		100	DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable							L				!										
							·											-										

Bilan ca	bone patrim	noine & services issu de	e la collecte de donn	ées					rédu	tion de	émissio	ns de ga	z à effet	de serre	(GES) à	horizon 2021	,
	téq CO2	T 1,41				répartition	Direction concernée	N* de l'action intitulé de l'action	Echéancier (objectif prévisionnel de réduction en %)								
POSTE	en global	Secteur é	metteur	téq CO2	concernee			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Sous total par action	total cumulé
		Restauration Collectiv	e	670	DEE	VA 19	VA 19 : Restauration collective										
		Consommables burea	utique	40	DGSR	VA 18	VA 18 : Dématérialisation des procédures					<u></u>					1 !
FOURNITURES			•		DGSR	VA 21	VA 21 : Service Achats éco-responsable								L		1
ET	800	Papier		24	DGSR	VA 18	VA 18 : Dématérialisation des procédures										1
SERVICES ENTRANTS	téq CO2	, ap.a.		-	DGSR	VA 21	VA 21 : Service Achats éco-responsable										j
ENIRANIS		Services externes		8	DGSR	VA 21	VA 21 : Service Achats éco-responsable										1
	ļ	matériels de bureau		56	DGSR	VA 21	VA 21 : Service Achats éco-responsable										
			déchets non triés			VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale										1 !
			déchets de balayur	es	DPL	VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale	L			L						
		Services Techniques (3 600 tonnes de	dechets verts			VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale				L						1 !
DECHETS	750	déchets)	encombrants			VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale					<u></u>					1
MUNICIPAUX	téq CO2		gravats			VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale					L					1
			autres déchets			VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale										
			déchets non triés			VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale						<u> </u>				1
		Autres services (1300 tonnes de	déchets triés		DPL	VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale						<u> </u>]
		déchets)	déchets issus de		1 01	VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale	L									1
		decileis	la restauration		1	VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale] !
1			autres déchets		1	VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale										
	1	Engins techniques - ga	zole	150 teg	DPL	VA 17	Gestion de la flotte véhicules				L	L					1 !
				CO2	DETP	VA 16	Etablissement d'un plan de déplacements de l'Administration Auxerroise				<u> </u>						1 !
		Transports scolaires	Transports scolaires		DEE	VA 19	Restauration collective				<u> </u>						
FRET	230 tég CO2	Livraisons restauration	1	31 teq CO2	DEE	VA 19	Restauration collective	L			L	L	ļ		L		1
	requoz	Courrier entrant		6 teq CO2	DGSR								L				1 1
I	İ	Courrier sortant		2 teq CO2	DGSR						<u> </u>						1 1
	!	Livraisons fournitures tertiaires		2 teq CO2	DGSR						l	l	<u> </u>				

	DEV	VA 7	Opération zéro phyto
	DEV	VA 9	Mise en œuvre d'un programme de végétalisation de la ville
	DEV	Favoriser la biodiversité en ville	
Autres actions pour mémoire	DBAT	VA 15	Réduction de la consommation d'eau potable
	DURBA	VA 22	Programme d'aménagements nouveaux
	DURBA VA 23 Réglementation d'urbanisme incitant un développement durable		Réglementation d'urbanisme incitant un développement durable
	DIRCOM	VA 24	Communication sur le développement durable et ses actions

